



Assemblée générale

Distr. générale
24 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 130 et 94 b) de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

**Désarmement général et complet :
vers un traité sur le commerce des armes :
établissement de normes internationales
communes pour l'importation, l'exportation
et le transfert d'armes classiques**

Traité sur le commerce des armes

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/67/L.11

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Justin **Kisoka** (République-Unie de Tanzanie)

1. À ses 21^e et 22^e séances, les 18 et 24 décembre 2012, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/67/13) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/67/L.11. À la 21^e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité consultatif (A/67/649). La Commission était saisie du projet de décision déposé par son président à la suite de consultations (A/C.5/67/L.12, sect. C) (voir par. 3).

2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/67/SR.21 et 22).



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide : a) d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.1/67/L.11, des ressources additionnelles de 134 200 dollars seront nécessaires pour couvrir les frais de voyage du Président désigné de la Conférence et des services de consultants pour l'exercice biennal 2012-2013, au titre du chapitre 4 (Désarmement), ce montant devant être imputé sur le fonds de réserve et donner lieu à l'ouverture d'un crédit pour l'exercice biennal 2012-2013; b) d'inviter le Secrétaire général à tout faire pour financer au moyen des ressources existantes les montants additionnels nécessaires au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), soit 380 600 dollars, et du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), soit 49 000 dollars.

¹ A/C.5/67/13.

² A/67/649.